



Toulon le 8 septembre 2021

CONSIGNES POUR LA RENTREE

Bonjour,

La remise en état du bâtiment (ménage, rangement, jardinage) a été très éprouvante, répartie sur quelques personnes, aussi, nous vous adressons ces quelques consignes, afin de ne plus jamais renouveler cette expérience difficile physiquement et moralement. L'année prochaine nous l'organiserons un samedi matin afin de permettre à plus de personnes de venir nous aider.

Nous vous rappelons l'article 5 de votre contrat – Des obligations réciproques des parties -

5 – 2 - Le prestataire s'engage à :

- Respecter strictement les horaires de mise à disposition de la salle.
Le prestataire ne peut prendre possession de sa salle que 5 mn avant le début de son cours.
Le prestataire s'engage à faire sortir les élèves de sa salle à l'heure afin de respecter le bon enchaînement des cours.
- Respecter strictement les consignes de sécurité réglementaires propres à l'utilisation du lieu.
- Suivre scrupuleusement les consignes de rangement, de nettoyage et de fermeture des locaux. Le prestataire s'engage à laisser **la salle balayée** et propre après sa prestation. Il doit s'assurer avant de partir que **les toilettes sont propres.**
- Fermer impérativement l'ensemble des portes d'accès du lieu mis à disposition après utilisation. La porte d'entrée ne doit être ouverte qu'à moitié, ne pas débloquent la deuxième partie de la porte (sauf impératif).
- Veiller impérativement à laisser l'ensemble des locaux **mis en ordre** de marche et tels qu'ils ont été trouvés lors de l'accueil.
- Demander un certificat d'aptitude au sport, pratiqué par les adhérents de ladite activité.

5 – 3 – Obligation financière du prestataire

- Effectuer, en sa qualité de prestataire indépendant (pour ceux qui ne sont pas bénévoles), toutes les démarches et notamment administratives, comptables, fiscales rendues nécessaires par l'exercice de ladite activité.

La salle balayée : un aspirateur est à votre disposition dans la cuisine aux 2 étages. Pour les animateurs qui utilisent le local de rangement vous devez passer l'aspirateur le plus régulièrement possible afin de le maintenir propre et apte à recevoir le passage des adhérents.

Les toilettes sont propres : vous munir de paquets de lingettes désinfectantes et antibactériennes que vous laissez dans vos armoires, un coup sur la poignée et sur la cuvette après votre dernier cours.

Mis en ordre : les salles doivent rester vides et parfaitement rangées.

RDC : tout le matériel doit être **bien rangé** dans le local de rangement prévu à cet effet. La salle doit être débarrassée entièrement, hormis les quelques chaises à empiler et à ranger sur le côté.

ETAGE : les tables sont rangées derrière la porte de la cuisine – les chevalets sont aussi dans la cuisine – les chaises dans la pièce de la cheminée empilées sur le côté.

VESTIAIRES

RDC : nous remettons en état de propreté un vestiaire dans le local du matériel sportif, en attendant les adhérents peuvent poser leurs affaires tout autour de la salle.

ETAGE : il y a déjà des patères dans les deux petites salles et nous allons installer quelques patères en haut des escaliers avec un banc pour poser les chaussures.

LOGISTIQUES

Une imprimante est à votre disposition dans le bureau, tant que la consommation de cartouches d'encre reste raisonnable, l'association continue à fournir les cartouches. Par contre, pour le papier nous vous demandons de laisser dans vos armoires fermées à clefs une ramette de papier pour votre utilisation personnelle.

LES MESURES SANITAIRES

Les nouvelles dispositions :

- suppression de la jauge de 50 personnes.
 - **Le « pass sanitaire »** devient donc exigible pour tous les animateurs et les personnes qui entrent dans tous nos locaux dès la rentrée de septembre.
 - Certificat de vaccination complet,
 - Résultat d'un test ou examen de dépistage négatif réalisé depuis moins de 72 heures (RT-PCR ou antigénique),
 - Un certificat de rétablissement à la suite de la contamination par la Covid-19 datant de plus de 11 jours et moins de 6 mois.
- Le port du masque est obligatoire pour l'installation, après il peut être enlevé.
- Les chaussures doivent être enlevées à l'entrée aussi bien pour le RDC que pour l'étage (propreté et protection contre les bactéries)
RDC : dans le sas
ETAGE : en haut des escaliers
- Les parents accompagnateurs ne peuvent pas rentrer.
- Le sens de circulation est maintenu (plus de retour en arrière) pour le RDC

Tous ensemble responsables et solidaires pour permettre à l'Association des 4 Chemins de continuer à exister et aux bénévoles de se sentir soutenu par l'ensemble des animateurs.

Merci d'avance pour votre investissement et votre soutien.

Bien cordialement

Le Président